

REPAIR PROJECT

FRANCE

L'HISTOIRE DE ZAAHIR

Séparé de sa famille alors qu'il était encore enfant, Zaahir* a trouvé refuge en France, mais continue de se heurter à des obstacles administratifs et juridiques qui l'empêchent d'obtenir un logement pour sa famille arrivée en France et de réunir sa famille au complet.

« J'avais 11 ans lorsque j'ai fui l'Afghanistan avec ma famille en 2015. À la frontière, une bagarre a éclaté et c'était la panique. J'ai été emporté dans une direction et ma famille dans une autre, et je les ai perdus. J'ai traversé la frontière en espérant les voir de l'autre côté, mais ils n'étaient pas là. Je ne savais pas quoi faire sans eux, mais j'ai continué mon voyage, pour finalement arriver en France où j'ai obtenu la protection subsidiaire en 2021.

La même année, mon père est allé voir le CICR à Kaboul pour voir s'ils pouvaient m'aider à me retrouver, et il m'a reconnu dans leur base de données Trace the Face. Un appel vidéo a été organisé entre moi et ma famille, et c'est là que j'ai appris qu'ils avaient été renvoyés en Afghanistan après que nous ayons été séparés à la frontière. Dès que j'ai su qu'ils étaient encore en vie, j'ai voulu entamer la

**le nom a été modifié*

procédure de réunification familiale. En tant que mineur non accompagné, je pouvais demander la réunification avec mes parents et mes frères et sœurs.

En l'absence d'ambassade de France à Kaboul, ma famille a demandé, en mars 2022, un rendez-vous pour l'obtention d'un visa à l'ambassade la plus proche, à Téhéran. La demande a dû être déposée en personne et ma famille a dû payer des visas touristiques pour se rendre à Téhéran. La procédure de demande de visa et le voyage ont représenté un engagement financier important et j'ai soutenu mes parents et mes frères et sœurs autant que je le pouvais.

En juillet 2022, la délégation du CICR à Téhéran a imprimé les demandes de visa de ma famille et mes parents et mes sept frères et sœurs les ont soumises à l'ambassade de France. Quatre mois plus tard, à la mi-novembre 2022, nous avons reçu une décision. Mes parents et mes cinq plus jeunes frères et sœurs ont obtenu des visas, mais mes sœurs aînées – qui n'étaient que des adolescentes lorsque nous avons été séparés, mais qui ont maintenant une vingtaine d'années – ont vu leur demande rejetée parce qu'elles avaient plus de 19 ans.

Toutes deux célibataires, elles ont toujours vécu avec mes parents et sont à leur charge, mais elles risquent maintenant d'être séparées de tout le monde. C'était à Téhéran, lors des manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini, dans un pays où il est presque impossible pour les femmes d'accéder aux services sans un tuteur masculin. Sami, mon frère de 15 ans, a insisté pour rester avec mes sœurs pendant que nos parents et nos quatre frères et



This project is funded by the European Union



Pour en savoir plus sur les réalisations et les conclusions du projet REPAIR, lisez notre rapport en ligne et accédez à notre kit en ligne en utilisant les codes QR.



Kit en Ligne



Rapport en Ligne

sœurs plus jeunes se rendaient en France. La Croix-Rouge française a rapidement préparé un recours juridique pour les visas de mes sœurs, qui devait être présenté dans les deux mois suivant la décision initiale.

C'était un grand risque pour Sami – même si l'appel était accepté, le visa de Sami aurait alors expiré et il aurait dû faire une nouvelle demande. Mais en février 2022, Sami est tombé malade et a été hospitalisé à Téhéran. Alors qu'il ne lui restait que deux semaines sur son visa français, la Croix-Rouge française a organisé son voyage en France pour qu'il puisse bénéficier des soins dont il avait besoin. Depuis lors, mes sœurs sont en Iran, seules et dans l'impossibilité de travailler. En tant que famille, nous prenons en charge leurs frais d'hébergement et de subsistance, ce qui représente une lourde charge pour nous.

Lorsque mes parents sont arrivés en France avec mes frères et sœurs, c'était des retrouvailles en demi-teinte, nous étions si heureux de nous retrouver, mais en même temps si tristes que mes sœurs aînées ne soient pas avec nous. Après notre arrivée, nous avons rapidement dû nous concentrer sur la recherche d'un logement. Dans ma demande de reunification familiale, il n'était pas indiqué que je devais fournir un logement à ma famille en France, mais il n'y avait pas non plus d'engagement de la part du gouvernement à fournir un logement.

Je vivais dans un minuscule studio et il était impossible que nous puissions tous y rester. J'ai temporairement emprunté l'appartement d'un ami pour que ma famille puisse rester ensemble, mais cela est devenu trop compliqué et n'a été qu'une solution temporaire.

Mes parents avaient reçu des visas d'installation et, après leur arrivée en France, ces visas auraient dû être transformés en titres de séjour permettant l'accès à l'aide au logement. Cependant, les autorités locales ont refusé de délivrer ces permis. Elles ont fait valoir qu'étant donné que j'avais plus de 18 ans et que j'étais considéré comme un adulte au sens de la loi, mes parents n'avaient pas le droit de séjourner en France.

Notre juriste et mon assistante sociale ont pris contact avec les autorités, leur demandant – quelle que soit la décision sur la résidence – d'au moins permettre à ma famille d'accéder à l'aide au logement. Les autorités n'ayant pas bougé et la situation de ma famille étant critique, la seule solution était que toute la famille dépose une demande d'asile – les autorités seraient alors obligées de fournir un logement pendant le traitement de la demande.



En France, avec mes frères et sœurs, ce fut des retrouvailles en demi-teinte : nous étions si heureux de nous retrouver, mais si tristes que mes sœurs aînées ne soient pas avec nous.

C'est ainsi que, bien que disposant de visas d'installation et voyageant dans le cadre de la reunification familiale, ma famille s'est retrouvée dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile à 75 kilomètres de chez moi. Je leur rends visite autant que possible, mais je ne peux pas me rapprocher à cause de mon travail. Ils ont souvent besoin de mon aide, mais à cause de la distance, je ne peux pas toujours être là. Après avoir réussi à être réunis, il est frustrant de vivre si loin les uns des autres.

L'appel de mes sœurs a été rejeté en mars 2023, mais, avec le soutien de la Croix-Rouge française, nous essayons toujours de réunir notre famille. Actuellement, les États membres ne sont pas tenus de réunir les enfants adultes avec leur famille, mais les risques auxquels sont confrontées les familles comme la mienne signifient que, dans de nombreux cas, les enfants adultes – comme mes sœurs – sont tout aussi vulnérables que les membres plus jeunes de la famille.

L'éligibilité devrait être basée sur la réalité des risques auxquels les personnes sont confrontées et donner la priorité à la sécurité des membres vulnérables de la famille. Elle ne doit pas se limiter à l'âge des personnes, qui n'a que peu d'influence sur les risques auxquels elles sont confrontées et qui n'accorde aucune valeur à leur importance en tant que membres de l'unité familiale dans son ensemble.

Une réunification qui a pour conséquence de séparer davantage les familles n'est pas une réunification, elle prolonge la douleur de la séparation de notre famille, affaiblit les efforts déployés pour assurer la sécurité et crée de nouveaux obstacles qui nous empêchent de reprendre le cours de notre vie ».

Les images sont fournies à titre d'illustration uniquement